

**Communiqué de Presse**

Paris, le 17 février 2017

***Négociations commerciales***

***La FCD demande aux industriels de faire preuve de transparence en appliquant les dispositions de la loi Sapin 2***

Les négociations commerciales annuelles sont entrées dans leur dernière phase, avant la date butoir légale de fin février.

De l’avis général des participants industriels et distributeurs au comité de suivi des relations commerciales, réunis la semaine dernière par Michel Sapin et Stéphane Le Foll, ces négociations se déroulent dans de bonnes conditions. La charte pour des négociations commerciales plus respectueuses, adoptée par les enseignes de la FCD, a eu à cet égard un rôle positif salué par tous.

Dans ce contexte, les enseignes de la FCD appellent solennellement les industriels, notamment laitiers, à faire preuve de transparence, en appliquant, comme l’ont demandé les Ministres, les dispositions de la loi dite Sapin 2, qui prévoit l’inscription, dans les Conditions Générales de Vente, du prix de référence payé aux producteurs.

Les éleveurs laitiers doivent pouvoir bénéficier de l’approche responsable adoptée par les distributeurs depuis plusieurs années, ce qui n’a manifestement pas été le cas, ainsi que de la hausse récente des cours.

 Rien ne peut justifier un tel refus de transparence de la part des transformateurs.

Les enseignes de la FCD respecteront pour leur part les règles sur les clauses de revoyure prévues par la loi, en cas de variation significative des matières premières, permettant ainsi de s’adapter aux évolutions du marché en cours d’année.

**Contact presse : Frédérique Bayre – 01 44 43 99 01 -** [**fbayre@fcd.fr**](mailto:fbayre@fcd.fr)

*FCD : La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu’il s’agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2131 hypermarchés, 5962 supermarchés, 3952 supermarchés à dominante marques propres (ex-maxidiscomptes), près de 3700drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d’affaires d’environ 200 milliards d’euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l’aménagement du territoire et d’urbanisme commercial.*